

15.10.2003 - 10:34 Uhr

## ASTAG: Augmentation des coûts de production dans le transport utilitaire routier

Berne (ots) -

Des conditions-cadre plus sévères augmentent les coûts de transport. L'Association suisse des transports routiers ASTAG conseille à ses membres de réexaminer leurs coûts relatifs au transport de colis de détail et de chargements complets. La branche prévoit une légère réduction des rabais accordés jusqu'alors. Dès 2005, il faudra compter avec une véritable flambée des coûts du transport.

Les coûts de transport sont influencés d'une part par l'imposition plus élevée du transport utilitaire routier, et d'autre part suite aux nouvelles exigences et prescriptions dans les domaines de la prévoyance professionnelle (LPP), des primes de l'assurance accident, de la prévention des accidents (CFST), des transports de marchandises dangereuses (ADR/SDR) et de l'obligation, dès 2004, de contrôle annuel de tous les camions et des remorques lourdes. Toutes ces modifications renchérissent en fin de compte les coûts de production du transport.

Ces facteurs de renchérissement se répercutent de manière très différenciée suivant la structure de l'entreprise, les sortes de transport et les exigences particulières. C'est pourquoi l'ASTAG renonce à recommander une augmentation générale des prix bruts de transports (base GU). Par contre le Groupe professionnel ASTAG "Transport à longue distance" recommande à ses membres de réexaminer de façon individuelle leurs coûts de transport des colis de détail et des chargements complets en fonction du renchérissement des conditions-cadre.

Les connaisseurs de la branche sont de l'avis que les transporteurs suisses actifs dans le domaine du colis de détail et des chargements complets compenseront l'augmentation des coûts dès le 1er janvier 2004 par une réduction des conditions préférentielles. On parle dans le cas présent d'une réduction d'environ deux à trois pour cent des rabais accordés jusqu'ici, en tenant compte des dépenses concrètes et de la situation actuelle du marché.

Une véritable flambée des prix dans le domaine du transport routier est d'ores et déjà quasi programmée pour le 1er janvier 2005. En effet, dès cette date, les taux de la redevance poids lourds liée aux prestations RPLP augmenteront d'environ 50 pour cent.

Contact:

Beat Keiser  
responsable de la communication  
Tél. +41/31/370'85'85